



Lettre d'informations n°14 – Juillet 2017

Te Rau Mata Araí

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

- ✓ Nouveau guide de poche sur les espèces envahissantes
- ✓ Mise en œuvre d'une certification des entreprises
- ✓ Restauration de la forêt naturelle du plateau Maraeti'a (Tahiti)
- ✓ Commémoration des 10 ans de la réintroduction du 'Ura de Rimatara à Atiu (îles Cook)

Nouveau guide de poche sur les espèces envahissantes

Vous connaissiez peut être déjà le guide de gestion des espèces envahissantes édité en 2014 (Figure 1), sachez que celui-ci a récemment été décliné en une version de poche pour la reconnaissance des espèces sur le terrain (Figure 2). Cette version a également permis d'ajouter les 6 nouvelles espèces classées « menace pour la biodiversité » en 2016. Pour rappel, celles-ci étaient présentées dans la [lettre d'informations n°12](#) :

Figure 1. Guide gestion des espèces menaçant la biodiversité

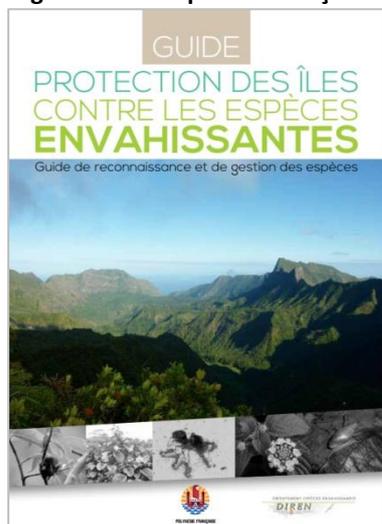
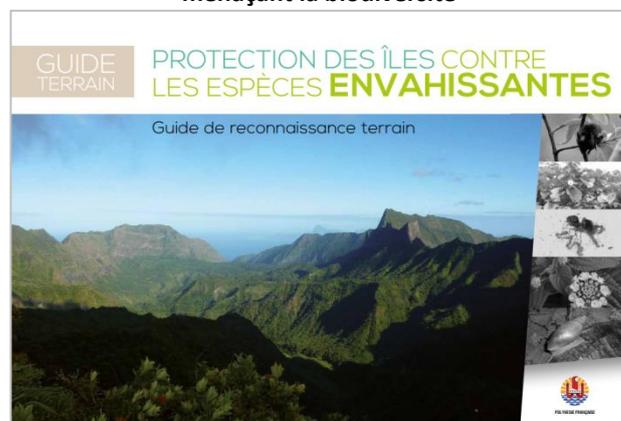


Figure 2. Guide de terrain de reconnaissance des espèces menaçant la biodiversité



[Cliquez sur l'image pour télécharger le pdf](#)

Pour vous procurer le guide ou pour plus d'informations, contactez Christophe Brocherieux de la Direction de l'environnement au 40 47 66 66 ou par mail à christophe.brocherieux@environnement.gov.pf.

Mise en œuvre d'une certification des entreprises

Dans le cadre de son programme sur les espèces exotiques envahissantes, la Direction de l'environnement (DIREN) souhaite limiter le transfert involontaire d'espèces envahissantes par le biais des marchandises, en encourageant les entreprises à mettre en œuvre des procédures de gestion de leur site de production et de stockage.

L'idée d'une certification est née de la demande des habitants des îles. Dépendants de Tahiti concernant leur approvisionnement, beaucoup ont vu arriver avec les marchandises importées, de nouvelles mauvaises herbes, ou craignent d'être responsables un jour de l'arrivée de la petite fourmi de feu.

Pour pallier ces risques, la Direction de l'environnement travaille sur un projet de certification volontaire des entreprises permettant de garantir aux clients des îles que les marchandises qu'ils achètent ne contribueront pas à l'arrivée d'une nouvelle espèce menaçant la biodiversité sur son île.

Le principe repose sur la gestion des aires de production et de stockage. En effet, en limitant la présence d'espèces envahissantes sur ces aires, on limite la présence d'espèces nuisibles dans les marchandises. Ceci permet d'éviter un traitement systématique des marchandises.

Cette certification n'est pas obligatoire, ni réglementaire. Elle est basée sur le bénéfice des différents parties prenantes. En répondant à un cahier des charges, les entreprises pourront bénéficier d'un certificat garantissant le faible risque de propagation d'espèces envahissantes par la voie de l'importation de leurs marchandises. L'entreprise certifiée gagnera en contrepartie une amélioration de son image à travers la promotion qui sera faite sur la certification. A terme, une amélioration du chiffre d'affaire est attendue.

Cinq catégories, reconnues comme activités à risque, ont été retenues (*Tableau 1*), les risques de propagation d'espèces envahissantes étant variables selon le type d'activité. Il sera demandé aux entreprises d'agir sur les espèces listées dans le *Tableau 1*. Pour limiter la présence d'espèces menaçant la biodiversité dans les marchandises, l'entreprise devra :

1. Traiter régulièrement contre les espèces présentes sur les sites de production et de stockage
2. Prendre les précautions nécessaires pour empêcher l'arrivée de nouvelle espèces sur le site de production et de stockage

Tableau 1. Liste des activités et des espèces envahissantes associées

TYPE D'ACTIVITE	Espèces cibles	Entreprises volontaires pour 2017
Vente de matériaux de construction et produits divers à vers les îles	Escargot carnivore Petite fourmi de feu Ver de Nouvelle-Guinée Rongeurs	MCM
- Production/vente d'agrégats, - Production/vente de composts	Escargot carnivore Ver de Nouvelle-Guinée Petite fourmi de feu Plantes	Technival Tahiti Agrégats
Production/vente de plantes	Petite fourmi de feu Plantes	Jardin de Tahiti
Armateurs	Bulbul à ventre rouge Merle des Moluques Rongeurs	Société de Navigation Polynésienne (Nuku Hau, Hawaiki Nui)

Ce projet est actuellement testé par 5 entreprises volontaires avec l'accompagnement de la DIREN et de son prestataire (BioConsulting). Cette phase d'expérimentation permettra d'apporter, si cela s'avère nécessaire, des modifications au processus et aux différents documents (cahier des charges, rapport d'audit). En 2018, la certification pourra être étendue à l'ensemble des entreprises du territoire.

Pour plus d'informations, contactez *marie Fourdrigniez* au 87 74 68 72 ou par mail à *mariefourdrigniez@gmail.com*.

Restauration de la forêt naturelle du plateau Maraeti'a (Tahiti)

La Polynésie française est riche d'un patrimoine naturel, animal et végétal, original et diversifié. Cette richesse tend à disparaître : le patrimoine naturel est mis à mal, avec un nombre d'espèces menacées de disparition en constante augmentation. A l'heure actuelle, 302 espèces végétales sont menacées de disparition en Polynésie française et inscrites sur les listes rouges de l'UICN, dont 118 sont considérées en danger critique d'extinction (UICN France *et al.*, 2015).

Figure 3. Localisation du plateau Maraeti'a dans la Puunaru

A son échelle, l'association **Te rau ati ati a tau a hiti noatu**, en collaboration avec l'association de protection de la vallée de la Punaruu, a initié un projet de conservation de la forêt naturelle du plateau de Maraeti'a (Erreur ! Source du renvoi introuvable.). D'une superficie de 20 hectares localisée dans la haute vallée de la Punaruu, à environ 8 km de la côte, il présente des reliques de **forêt naturelle unique** et relativement bien conservées, menacées par les activités d'espèces animales (rats, cochons et chèvres) et végétales introduites.



Les objectifs du projet sont les suivants :

- Exclusion des cochons et chèvres par la mise en clôture d'un patch de forêt naturelle situé dans la partie est du plateau, d'une superficie inférieure à 2 hectares pour un peu moins de 600m linéaire ;
- Dératisation régulière du site afin de limiter la dégradation des graines et permettre la germination de jeunes plantes endémiques ;
- Elimination progressive des espèces végétales envahissantes ;
- Suivi de l'évolution de la végétation naturelle suite à l'exclusion des espèces envahissantes.

Photographie 1. Les étapes de la mission : hélitreuillage du matériel, ouverture des layons, installation de la clôture, suivi de la végétation



Jusqu'à présent, 2 missions ont été réalisées sur site en juillet 2016 et mai 2017, soit 13 nuits sur le terrain, permettant la mise en clôture de 1,4 hectare de forêt et l'installation de 12 placettes et 2 transects de suivi. Suivront dans les prochains mois :

- la finalisation de la clôture par la fixation du grillage au sol, à l'aide de fers tors ;
- le lancement de la dératisation, financé par le dispositif BEST 2.0 ;
- la poursuite des mesures de suivi hors parcelles et l'inventaire complet des espèces végétales au sein de la surface clôturée, avec géolocalisation des espèces d'intérêt.

Ces opérations ont été rendues possibles grâce aux financements reçus de la Fondation Ford « Operation Better World », d'une subvention communale de la commune de Punaauia, de l'Union Européenne au travers du programme BEST 2.0 et à la coopération de la famille Ellacot, propriétaire foncier du plateau.

Pour plus d'informations, contactez Ravahere TAPUTUARAI à rtaputuarai@gmail.com ou visitez la page facebook de l'association : <https://www.facebook.com/terauatiati/>

Commémoration des 10 ans de la réintroduction du 'Ura de Rimatara à Atiu

Le jeudi 27 avril 2017 avait lieu à Amaru (Rimatara) une commémoration des 10 ans de la réintroduction du 'ura de Rimatara vers l'île de Atiu aux îles Cook.

En effet, il y a encore 10 ans l'oiseau n'était présent que sur une île, Rimatara, et n'existait nulle part ailleurs sur la planète, ce qui le rendait très vulnérable. Les conditions sur l'île Atiu, aux îles Cook, étant favorables (climat similaire, absence de rat noir), 27 oiseaux avaient été emmenés afin de former une nouvelle population. Opération réussie, les oiseaux se sont installés et multipliés.

Pour ne pas oublier, l'association « Rima 'ura » avec l'aide de la commune de Rimatara a organisé une journée de fête avec au programme :

- Commémoration des 10 ans de l'introduction des Ura de Rimatara à Atiu, à la mairie de Amaru (Rimatara) en partenariat avec la commune. Ouverture de la journée par M. le Maire : discours et rappel historique quant à la translocation des ura à Atiu (Photographie).
- Chants et danses, 'orero et pehepehe par les élèves du groupe scolaire et CJA.
- Sensibilisation à la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara avec ateliers thématiques proposés par l'association et en partenariat avec l'Université de la Polynésie française, la commune, le CJA :
 - Exposition de l'Université de la Polynésie française sur les 7 thèmes capitaux du 'Ura
 - Matahiapo « les légendes sur le 'Ura »
 - Association Rima'ura Projet Best2.0 Europe + visite ornithologique
 - Sensibilisation à la protection des arbres, projet d'adoption d'un arbre et création d'une pépinière par l'association Rima'ura et le CJA de Rimatara
 - Concours de dessin pour les scolaires (Photographie)
 - Biosécurité de Rimatara
 - Atelier/Débat mené par la commune de Rimatara
 - Projection de film documentaire sur le 'Ura
 - Exposition des Scolaires de Rimatara

Cette belle initiative s'inscrit dans le cadre du projet de renforcement des capacités locales pour la protection du patrimoine naturel terrestre de Rimatara mené par l'association locale Rima 'ura avec le soutien technique et financier des BEST, la SOP Manu, l'UPF et Vik'ura.

Pour plus d'informations, contactez Boniface IOANE à iboniface@hotmail.com ou visitez la page facebook : https://www.facebook.com/urarimatara/?ref=page_internal

Si vous aussi, vous pensez pouvoir lutter contre une espèce exotique envahissante, faites nous part de votre projet pour que nous puissions vous aider

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

Signalement d'espèces envahissantes en ligne :

<http://www.environnement.pf/signalement>

Photographie 2. Toute une population aux couleurs de son oiseau



Photographie 3. Concours de dessin

